

1. STATUT DE L'ASSOCIATION ET NATURE DE SES ACTIVITÉS

L'Association a été constituée le 9 septembre 2002 en vertu de la loi sur les compagnies, Partie III

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif.

3. Une des particularités importantes de l'Association est que tous les frais d'administration et de dépenses inhérentes aux déplacements sont entièrement assumés par les membres permanents, sur une base personnelle, permettant ainsi l'attribution aux enfants démunis de 100 % des dons recus.

L'Association Internationale des droits de l'enfant en difficulté et dans la souffrance *AIDEDS* est un organisme canadien humanitaire à but non-lucratif oeuvrant tout particulièrement en Asie du Sud-Est.

Les membres de l'*AIDEDS* se sont fixés pour but d'aider les enfants en difficulté dans trois champs d'actions précis, soit la santé, l'éducation et l'alimentation en eau potable.

L'*AIDEDS* comprend 3 membres permanents entièrement bénévoles et de nombreux collaborateurs, également bénévoles, oeuvrant de façon ponctuelle.